



Mise à mort de l'ARTT 2002 au CTP convoqué le 5 mars 2010

Appel intersyndical pour une assemblée générale des personnels de l'UTM

Entre octobre et décembre 2008 les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, SUD et UNSA) ont fait valoir que la négociation de l'accord social ne pouvait avoir lieu au sein du CTP et elles proposaient au président **une négociation en direct**, le CTP étant ensuite saisi pour donner son avis sur un éventuel accord débouchant de ces discussions.

Le président qui avait fini par accepter cette manière de discuter avait assorti l'ouverture de ces discussions d'**une garantie** indiquant qu'en cas de désaccord sur l'ARTT, la circulaire Pech 2002 ne serait pas modifiée.

Près de 18 mois plus tard, bien qu'ayant constaté un désaccord avec la majorité des organisations syndicales, le président a décidé de ramener la question de l'accord social et en particulier de l'ARTT devant le CTP.

Après un premier report, **le CTP du 5 mars doit entériner le projet de la présidence.**

Devant ce nouveau coup de force de la présidence, les organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels de l'université à participer à une assemblée générale pour définir ensemble **les conditions de la riposte des personnels BIATOS** à cette nouvelle attaque portée par la direction à leurs conditions de travail.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Jeudi 4 mars 2010
à 12h30
Amphi AR-9